



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2021



Conseil Municipal du 12 avril 2021

Contenu

I- Présentation générale	3
Budget Primitif 2021 : un acte budgétaire structurant l'action municipale	3
Grands équilibres budgétaires 2021	3
II- Section de fonctionnement	4
Les recettes de fonctionnement	4
Focus sur les impôts locaux	5
En 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation, le produit fiscal revenant au commun reste identique à celui perçu les années antérieures du fait du transfert de la part départementale de la TF à la commune avec un coefficient correcteur.	6
Les dépenses de fonctionnement	6
L'Epargne Brute 2021	8
Ratios obligatoires – Article R2313-1 CGCT	9
III- Section d'investissement	10
Les recettes d'investissement	10
Les dépenses d'équipement	10
La dette communale	13

I- Présentation générale

Budget Primitif 2021 : un acte budgétaire structurant l'action municipale

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 8 mars dernier, le budget primitif 2021 traduit les ambitions de la municipalité et vise la préservation des équilibres budgétaires.

En effet, l'action municipale vise à maintenir un service public de qualité tout en incluant des impératifs de responsabilité sociétale. Cette vision de l'action publique se traduira par des choix stratégiques en matière de développement durable dans la définition des besoins lors des passations des marchés publics, dans l'aménagement urbain et au sein des différents équipements municipaux.

Néanmoins, cette ligne directrice doit tenir compte du respect des équilibres budgétaires et des principes généraux des finances publiques.

Ces principes visant à assurer **la sincérité¹ et la transparence** de l'acte budgétaire.

Il s'agit d'un travail d'arbitrage rigoureux qui est mené en lien avec les services municipaux et nos partenaires institutionnels.

La prospective de la commune, travaillée au fil de l'eau pour prendre en compte les évolutions réglementaires et structurelles, nous conduit à ce budget.

Ainsi, le budget 2021 (année de réforme majeure de la fiscalité locale, de crise sanitaire) est construit sans augmentation de la fiscalité, sans perspective de recours à l'emprunt tout en dégageant les marges de manœuvre suffisantes pour garantir le financement propre de l'entretien du patrimoine bâti communal.

Le budget 2021 sera, également, marqué par la fin des opérations individuelles « Les 2 Oies » et le réaménagement du quartier du Vaucheron et le lancement de nouvelles dont les circulations douces qui s'étendra sur la durée du mandat.

Grands équilibres budgétaires 2021

Le budget de la commune de Noisy-le-Roi, pour l'exercice 2021, est présenté en équilibre.

La section de fonctionnement du BP 2021 se chiffre à 9 M€ (identique à 2020) et dégage un autofinancement de 0,9 M€ (contre 1 M€ au BP 2019).

La section d'investissement est arrêtée à hauteur de 7,7 M€ dont 7,2 M€ de dépenses d'équipement contre 6,2 M€ en 2020. Les principales dépenses restent celles liées aux opérations individuelles citées ci-dessus.

¹ Cette exigence de sincérité renvoie aux principes d'exhaustivité, de cohérence et d'exactitude des informations financières

II- Section de fonctionnement

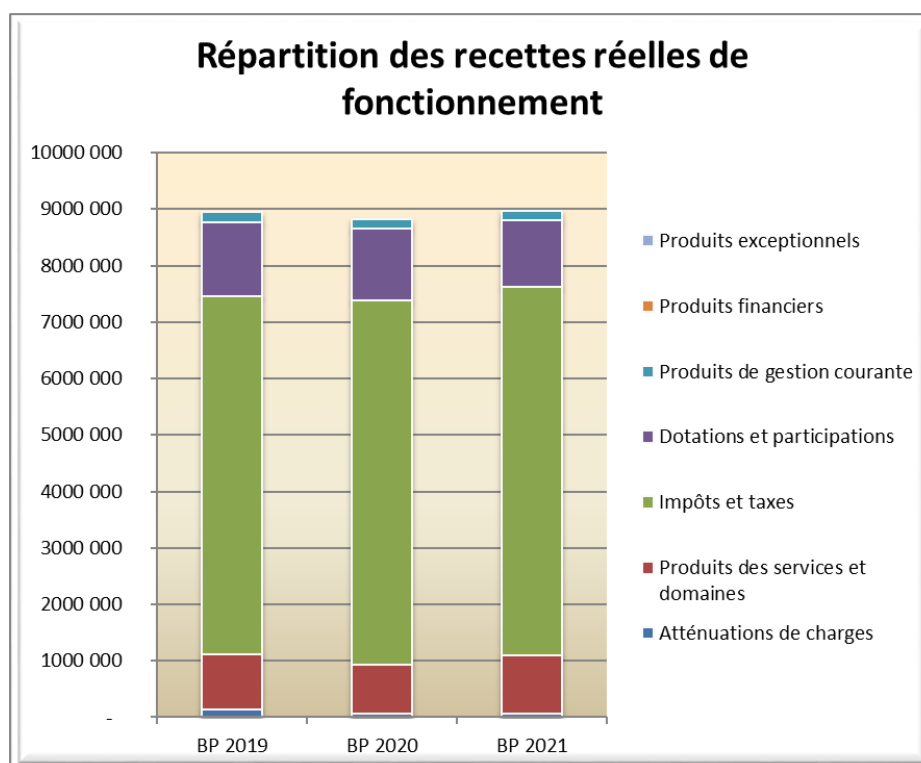
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,6% par rapport à la préparation budgétaire 2020.

Les principales évolutions entre 2020 et 2021 :

- 1- Les produits des services et du domaine augmentent de 18,9% mais ont pour corolaire une augmentation des charges à caractère général due à de nouvelles places en structure multi-accueil ou à la répercussion de hausse sur les contrats sur les participations familiales ;
- 2- Les bases des impositions directes qui intègrent les variations nominales et une prévision à la hausse des droits de mutation pour tenir compte de l'évolution moyenne sur ces dernières années ;
- 3- Une baisse des dotations et participations sur la dotation globale de fonctionnement et les compensations fiscales de la TH qui ne seront plus imputés sur le chapitre 74.

Chapitre	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% 21/20	Var. 21/20
013 Atténuations de charges	140 000	70 000	70 000	0,0%	-
70 Produits des services et domaines	970 929	868 398	1 032 467	18,9%	164 069
73 Impôts et taxes	6 337 574	6 441 035	6 524 042	1,3%	83 007
74 Dotations et participations	1 317 598	1 270 402	1 181 062	-7,0%	- 89 340
75 Produits de gestion courante	180 500	174 500	155 500	-10,9%	- 19 000
76 Produits financiers	-	-	-	0,0%	-
77 Produits exceptionnels	-	-	-	0,0%	-
Total Recette de fonctionnement	8 946 601	8 824 335	8 963 071	1,6%	138 736



Les principales variations du budget primitif 2021, en recettes de fonctionnement sont :

- Chapitre 70 : il est prévu une hausse des recettes liées à l'occupation du domaine public notamment sur les redevances liées aux emprises des réseaux tenant compte des encaissements des années antérieures. En parallèle, une évolution positive des recettes des secteurs de la petite enfance et de l'enfance est projetée. Cette amélioration est à apprécier en parallèle de l'augmentation des dépenses qui s'explique par une hausse des places d'accueil disponible suite à l'ouverture de la crèche des 2 oies.
- Chapitre 73 : la hausse prévue sur les impôts et taxes prend en compte l'effet nominal d'intégration de nouvelle base d'imposition ainsi que la tendance sur les droits de mutation depuis quelques années.
- Chapitre 74 : les dotations d'Etat continuent de baisser. En revanche, les participations de nos partenaires, principalement la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines sont en augmentation.
- Chapitre 75 : une baisse sur ce chapitre est notée, notamment du fait des fins de bail sur les logements communaux (départs en retraite n'ouvrant pas droit à maintien dans le logement).

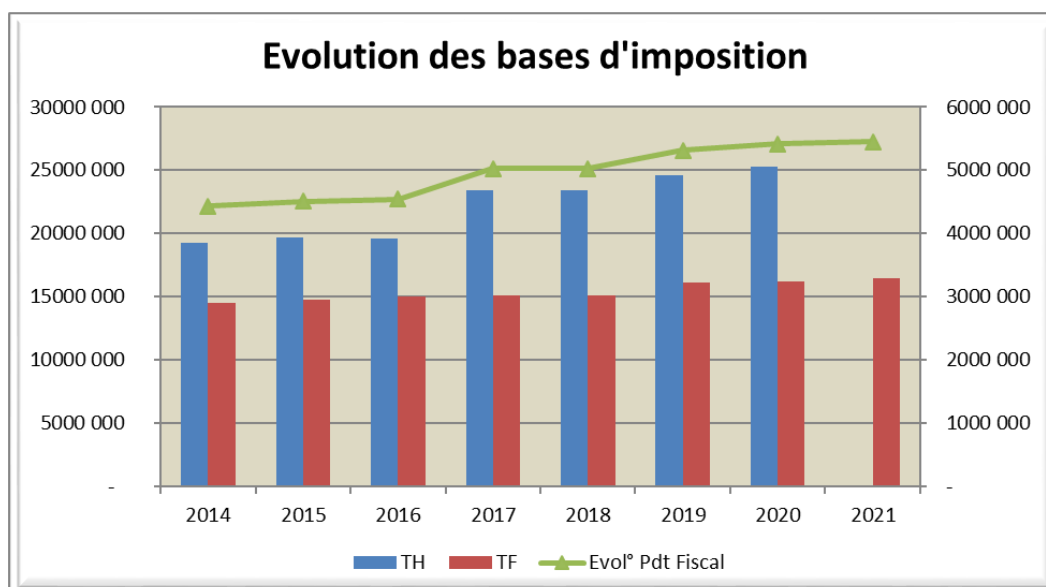
Focus sur les impôts locaux

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est codifié par l'article 1518 bis du CGI. Depuis la loi de finances pour 2018, ce coefficient relève d'un calcul² et non plus d'une fixation par amendement parlementaire.

Pour 2021, ce coefficient est de 1,002.

En parallèle, les bases communales sont augmentées de l'intégration de nouvelles constructions ou avec effet au 1^{er} janvier 2021.

² Coefficient = $1 + [(IPC \text{ de novembre } N-1 - IPC \text{ de novembre } N-2) / IPC \text{ de novembre } N-2]$



En 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation, le produit fiscal revenant au commun reste identique à celui perçu les années antérieures du fait du transfert de la part départementale de la TF à la commune avec un coefficient correcteur.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement placées sous le contrôle de la commune augmentent en 2021 de 2,0%.

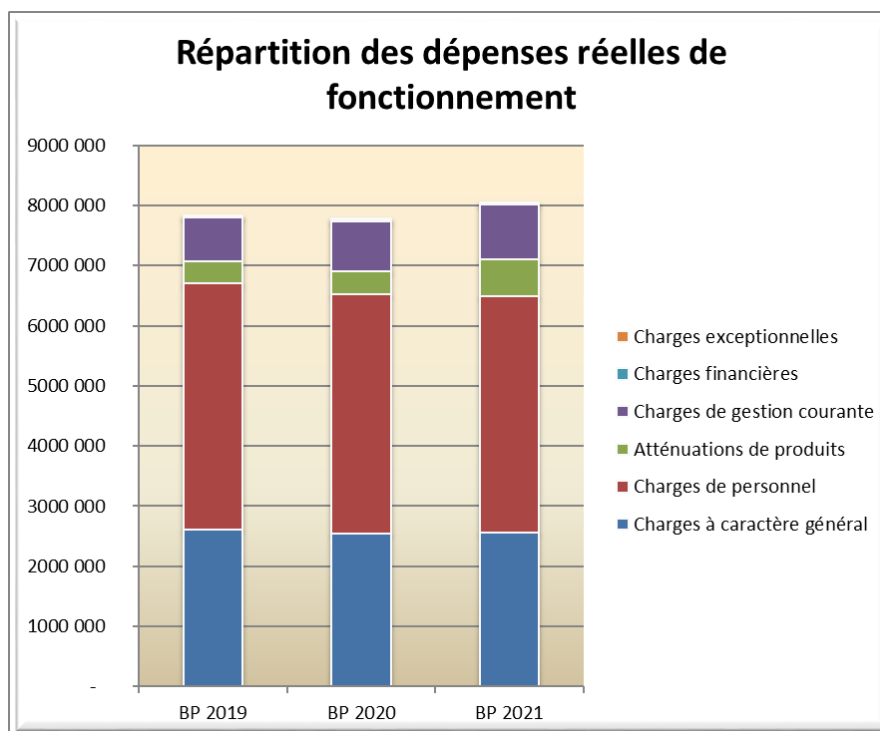
Ces dépenses recouvrent les charges de personnel (hors coût des remplacements des arrêts maladies de longue durée ou congés maternité), les divers contrats et prestations de service (hors contrat exceptionnel lié à l'opération de réhabilitation du quartier Vaucheron), les intérêts de la dette et les subventions au CCAS et aux associations, notamment.

Pour mémoire, la commune subit en revanche des dépenses qu'elle ne maîtrise pas et, notamment, la péréquation (FPIC) et la pénalité dans le cadre de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU).

Ainsi, les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 2,8% marquées par la majoration de la déclaration de carence vis-à-vis de nos obligations en terme de logements sociaux.

L'autofinancement dégagé baisse par rapport à 2020 passant de + 1 M€ à 0,9 M€ ; l'objectif de disposer de 1M€ pour financer les dépenses d'entretien courant du patrimoine communal est quasi atteint.

Chapitre		BP 2019	BP 2020	BP 2021	% 21/20	Var. 21/20
011	Charges à caractère général	2 612 319	2 539 865	2 555 852	0,6%	15 987
012	Charges de personnel	4 086 738	3 981 602	3 934 501	-1,2%	- 47 101
014	Atténuations de produits	380 709	389 094	611 751	57,2%	222 657
65	Charges de gestion courante	715 725	820 320	907 745	10,7%	87 425
66	Charges financières	29 500	30 000	21 276	-29,1%	- 8 724
67	Charges exceptionnelles	12 000	7 000	6 000	-14,3%	- 1 000
022	Dépenses imprévues	-	50 000	-	-100,0%	- 50 000
Total Dépenses de fonctionnement		7 836 991	7 817 881	8 037 125	2,8%	219 244



Les principales variations des dépenses de fonctionnement sont :

- Chapitre 011 : les dépenses à caractère général stagnent en 2021 ; néanmoins, il est noté une augmentation de charges sur le ménage des équipements publics pour répondre aux exigences d'hygiène et intégrer les nouveaux équipements ainsi que l'augmentation des coûts liés à l'augmentation des accueils sur le secteur de la petite enfance. En général, les charges s'équilibrent entre la rationalisation des dépenses récurrentes et les nouvelles.
- Chapitre 012 : les dépenses de personnel (masse salariale et frais connexes) sont en baisse de 1,6%. Cette baisse résulte de la réorganisation des services présentée au comité technique en fin d'année. Une provision pour assurer la continuité des services notamment au sein du secteur de l'enfance, petite enfance régie par des taux d'encadrement ou pour les services techniques sont maintenue.
La masse salariale (somme des rémunérations perçues par les agents et les charges sociales et parafiscales) augmente sous l'effet du GVT et des évolutions réglementaires (taux de

cotisations) sans que la commune puisse intervenir, ainsi que les coûts liés à l'organisation des élections cantonales et départementales. A noter, également, la poursuite des travaux entrepris avec le CIG d'une part pour la réorganisation et l'inventaire du fonds d'archives municipales et d'autre part, pour l'accompagnement dans la prévention des risques professionnels.

L'assurance du personnel est quant à elle en hausse du fait du périmètre assuré élargi par la mise en stage de plusieurs agents et une dégradation de notre sinistralité.

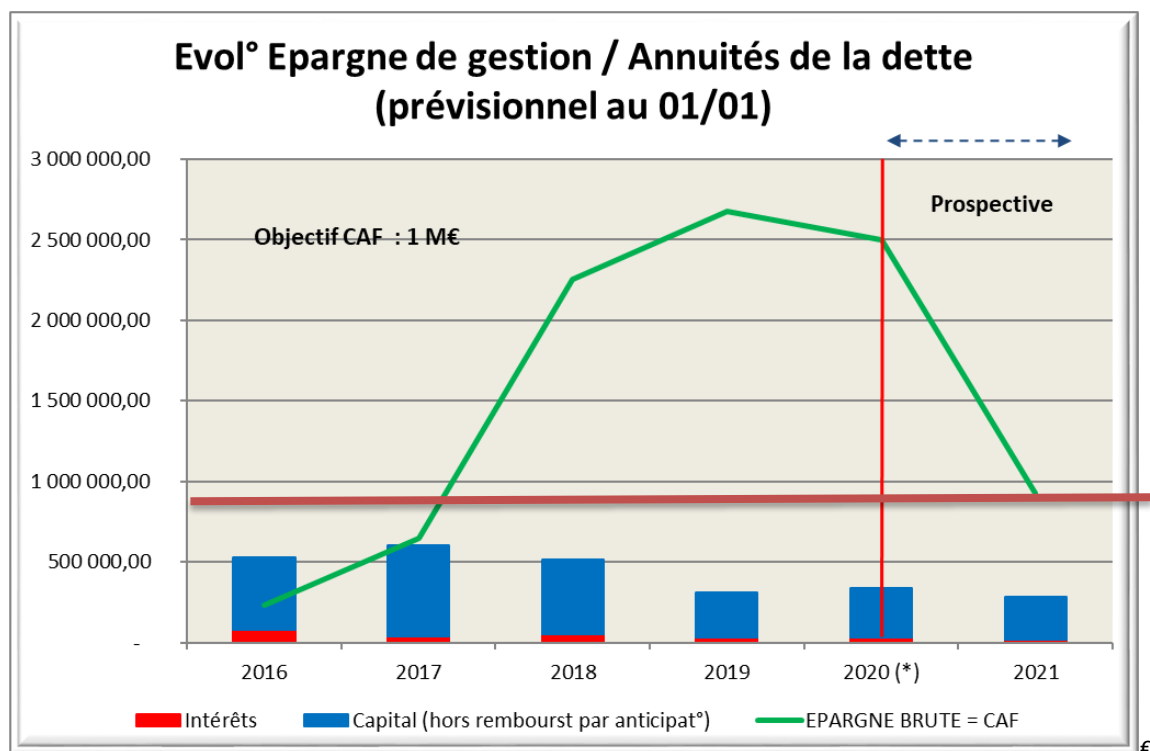
- Chapitre 014 : les atténuations de produits fiscaux sont la plus forte augmentation en 2021, +57,2%. Cette hausse tient compte de la réduction de la prise en charge par Versailles Grand Parc d'une part du FPIC, mais surtout de l'effet de la déclaration de carencement sur la production de logements sociaux sur le territoire communal.
- Chapitre 65 : les dépenses de gestion courante concernent principalement les subventions allouées par le conseil municipal aux associations, au SDIS³ et au Centre Communal d'Action Sociale. La subvention du CCAS est en hausse mécanique de près de 9,6 K€ car elle est calculée afin d'assurer l'équilibre budgétaire du CCAS. Elle fera l'objet d'un ajustement pour tenir compte des résultats de l'exercice 2020 du CCAS.
Les subventions aux associations baissent également de 5,8 K€ par rapport à 2020, notamment par une réduction de la subvention allouée au comité de jumelage dont l'activité est réduite dans le contexte de crise sanitaire. Il est à noter que la subvention à l'association E-MAJ (40K€) et les subventions à destination des Scouts qui auparavant étaient prises en charge par le budget du CCAS, sont maintenant comptabilisées dans le budget de la commune.
- Chapitre 66 : les dépenses liées aux remboursements des intérêts de la dette baissent en 2021.

L'Epargne Brute 2021

	2016	2017	2018	2019	2020 (*)	2021
Recettes réelles de fonctt	8 144 940,00	8 684 398,00	9 613 058,07	9 972 500,86	9 688 245,13	8 963 071,00
Dépenses réelles de fonctt	7 834 940,00	7 999 034,00	7 309 606,80	7 267 659,17	7 160 645,35	8 037 125,00
EPARGNE DE GESTION	310 000,00	685 364,00	2 303 451,27	2 704 841,69	2 527 599,78	947 222,00
Intérêts	78 919,38	38 885,72	49 783,72	29 072,07	28 800,55	21 276,00
EPARGNE BRUTE = CAF	231 080,62	646 478,28	2 253 667,55	2 675 769,62	2 498 799,23	925 946,00
	Exécution budgétaire					Prévision budgétaire

(*) – Eléments prévisionnels et en ayant neutralisé les cessions des terrains Cornouiller

³ Service Départemental d'Incendie et de Secours



Le budget maintient une épargne brute permettant de couvrir les charges de la dette et les dotations aux amortissements tout en finançant l'entretien courant du patrimoine.

Ratios obligatoires – Article R2313-1 CGCT⁴

	BP 2021
1 * Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 020 €
2 Produit des impositions directes / population	692 €
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 138 €
4 Dépenses d'équipement brut / population	921 €
5 Encours de dette / population	203 €
6 DGF / population	38 €
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49,2%
8 Dép. fonct. et remboursement dette en capital / rec. réelles de fonct.	92,6%
9 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	80,9%
10 Encours de la dette / recettes de fonctionnement.	17,9%

(*) - données BP 2021 et fiche DGF 2020

⁴ Code Général des Collectivités Territoriales

III- Section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se structurent autour des dotations, fonds divers et réserves tels que le FCTVA, les taxes d'urbanisme ou la capitalisation des excédents de clôture en investissement, les subventions d'investissement reçues d'organismes extérieurs comme le Conseil départemental et les emprunts contractés.

Evaluer le montant et l'évolution des recettes d'investissement est un exercice délicat car ces recettes dépendent non seulement des dépenses d'équipement réalisées en année N-2 (pour être éligibles au fonds de compensation de la TVA) mais aussi du programme d'investissement voté qui peut faire l'objet de subventions.

En 2021, la section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt d'équilibre qui sera annulé lors de la reprise des résultats 2020, puisque la commune dispose d'un excédent cumulé suffisant pour couvrir les dépenses d'investissement liées aux opérations individuelles.

Au titre de la prévision 2021, les ressources propres de la commune sont estimées à 1,8 M€, permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette et de disposer de 1,5 M€ de ressources pour financer les dépenses d'équipement récurrentes, y compris les opérations individualisées et programmes divers.

Chapitre	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% 21/20	Var. 21/20
001 Résultat antérieur	-	-	-		-
021 Virement de section à section	684 618	526 454	173 057	-67,1%	- 353 397
10 Dotations et fonds propres	433 577	503 000	856 000	70,2%	353 000
13 Subventions d'investissement	1 134 000	-	490 000		490 000
16 Emprunt d'équilibre	6 300 361	4 717 668	5 249 606	11,3%	531 938
024 Cessions patrimoine	351 000	-	-		-
040 Opérations d'ordre	437 644	500 000	772 457	54,5%	272 457
041 Opérations patrimoniales	-	-	203 563		203 563
Total Recette d'investissement	9 341 200	6 247 122	7 744 683	24,0%	1 497 561

Les dépenses d'équipement

Les dépenses récurrentes liées au gros entretien du patrimoine et le renouvellement des biens mobiliers obsolètes représentent 1,3 M€.

Les dépenses d'équipement inscrites concernent des dépenses justifiées d'une part par la sécurité des usagers (réfection de l'alarme incendie de l'Hôtel de ville), les travaux liés à l'entretien du patrimoine immobilier notamment l'entretien annuel des établissements scolaires (mise en peinture, réfection des cours).

Enfin des crédits sont prévus pour des équipements numériques : acquisition de classes mobiles, renouvellement du parc informatique de l'administration, enveloppes pour le remplacement de mobiliers obsolètes ou défectueux.

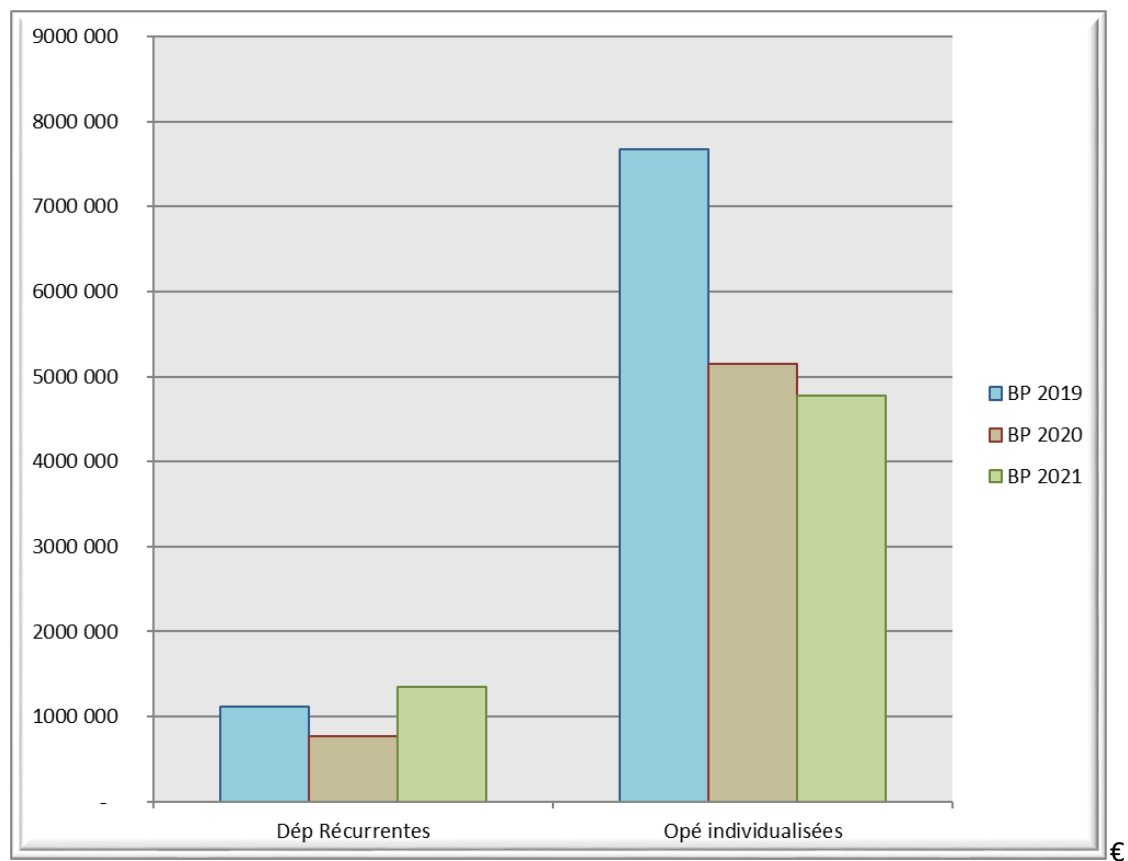
Chapitre	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% 21/20	Var. 21/20
Hors opération - Administration	30 000	30 000	30 000	0,0%	-
Hors opération - Surcharges Foncières	-	-	93 200		
Opération 101 - Batiment	487 500	144 950	551 850	280,7%	406 900
Opération 102 - Espaces verts	59 000	60 000	96 000	60,0%	36 000
Opération 103 - Informatique	68 780	59 861	103 770	73,4%	43 909
Opération 105 - Voirie	333 000	307 000	433 612	41,2%	126 612
Opération 107 - Urbanisme	50 000	50 000	70 600	41,2%	20 600
Opération 108 - Cimetière	-	10 000	20 000	100,0%	10 000
Opération 116 - Vidéo Protection	50 000	70 000	50 000	-28,6%	- 20 000
Opération 511 - Communication	12 000	15 000	-	-100,0%	- 15 000
Opération 512 - Petite enfance	10 000	5 000	15 000	200,0%	10 000
Opération 513 - Scolaire	15 000	15 000	15 000	0,0%	-
Dép Récurrentes	1 115 280	766 811	1 479 032	92,9%	712 221

Les dépenses liées aux opérations individualisées baissent en 2021, notamment par l'achèvement de l'opération de construction du Pôle Petite Enfance ainsi que celle de requalification du Quartier Vaucheron.

Une provision d'1 M€ est inscrite sur l'opération du Vaucheron, en lien avec le mémoire en réclamation reçue par la commune du titulaire du lot gros œuvre.

Une nouvelle opération individualisée est créée concernant les circulations douces ; les travaux de l'Eglise Saint Lubin sont réinscrits au budget 2021 ainsi que les derniers crédits nécessaires pour les travaux d'accessibilité sur la ville et affermer la tranche conditionnelle des travaux de voirie suite à la livraison du Clos du Roi.

Chapitre	BP 2019	BP 2020	BP 2021	% 21/20	Var. 21/20
Dépenses imprévues	-	-			-
Opération 101 - Réamangt HdV	156 000	-			-
Opération 105 - Programme de voirie	200 000	200 000	100 000	-50,0%	- 100 000
Opération 113 - Plan Accessibilité	15 000	15 000	15 000	0,0%	-
Opération 114 - Pôle Petite enfance	1 621 725	350 000	61 800	-82,3%	- 288 200
Opération 117 - Aménagt Pl Quintinie	936 000	300 000	160 000	-46,7%	- 140 000
Opération 120 - Création passerelle	940 000	-	-		-
Opération 121 - Trx Eglise St Lubin	175 000	483 000	480 000	-0,6%	- 3 000
Opération 123 - Circulations Douces	-	-	700 000		700 000
Opération 513 - Réfectoire Vaucheron	-	-	15 000		15 000
Opération 801 - Vaucheron	3 633 191	3 800 000	3 240 000	-14,7%	- 560 000
Opé individualisées	7 676 916	5 148 000	4 771 800	-7,3%	- 376 200
<i>Opération 801 - Contentieux Vauchero</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 000 000</i>		<i>1 000 000</i>
Opé individualisées consolidées			5 771 800		



La dette communale

L'encours de dette au 01/01/2021 est de 1 602 663 € (contre 1 905 042 € au 1^{er} janvier 2020), soit une diminution de 302 K€ entre les deux exercices et sera de 1 347 800 € au 31.12.2021.

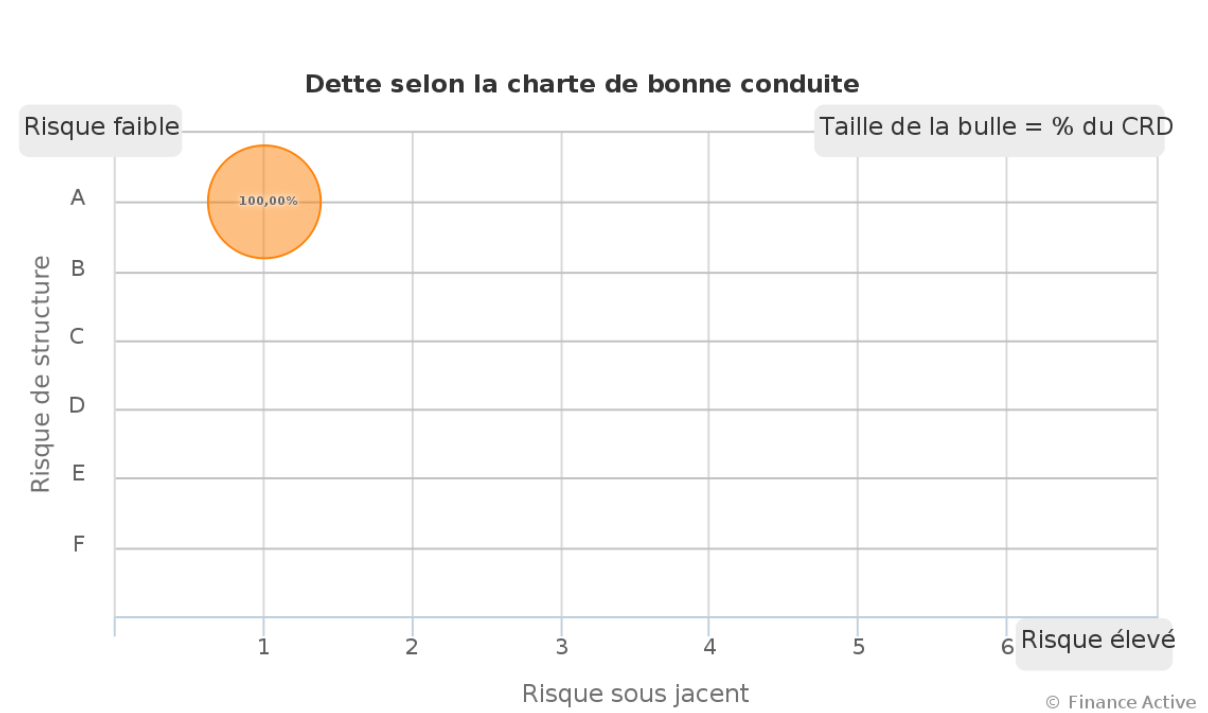
Depuis 2013, cet encours a diminué de 4,2 M€ (5,5 M€ en 2013).

Ratios d'endettement :

	2018	2019	2020	2021
Encours de dette/population	317 €	277 €	241 €	203 €
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	4 ans	2 ans	1 an et 10 mois	1 ans et 5 mois

L'encours de la dette communale est constitué de 6 emprunts dont le risque est léger selon les critères de la Charte Gissler⁵ de même strate.

Le graphique ci-dessous illustre que la dette de la commune ne présente pas de risque pour l'équilibre du budget communal.



⁵ Charte de bonne conduite gestion de la dette